

COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN C.E.R.

Société Anonyme au capital de 1 792 000 €
Siège Social : 13, rue Paul Emile Victor, 17640 VAUX SUR MER
715 550 091 – R.C.S. SAINTES

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1. Mandataires sociaux : mandats et fonctions exercées

Figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, les administrateurs et les Directeurs Généraux délégués durant l'exercice :

Monsieur Pierre CASTERAN (mandats Groupe SAUR)

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (à compter du 5 juin 2020)
ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (à compter du 5 juin 2020)
GERANT	EVJ-SCET
GERANT	HdeO
PRESIDENT	MACHEIX VIDANGE ASSAINISSEMENT
PRESIDENT	SATEG
PRESIDENT	TECHNI-VISION
DIRECTEUR GENERAL	CALITI (fin le 2 mars 2020)
ADMINISTRATEUR	CALITI (fin le 2 mars 2020)

Monsieur Jean-François COURSELLE (mandats Groupe SAUR)

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
----------------	-----------------------------

Monsieur Bruno CAMBOS (mandats Groupe SAUR)

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
ADMINISTRATEUR	SAINT-AFF'O

Monsieur Serge DANIEL (mandats Groupe SAUR)

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (à compter du 5 juin 2020)
----------------	--

Monsieur Patrick BLETHON (mandats Groupe SAUR)

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (du 25 octobre 2019 au 5 juin 2020)
ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (du 25 octobre 2019 au 5 juin 2020)
Représentant de CER, Président	CERA – COMPAGNIE D'ENVIRONNEMENT ROYAN ATLANTIQUE (à compter du 25 octobre 2019)
PRESIDENT	HOLDING D'INFRASTRUCTURES DES METIERS DE L'ENVIRONNEMENT – HIME (à compter du 7 janvier 2020)
REPRESENTANT DE HIME, PRESIDENT	NOVASAUR (à compter du 7 janvier 2020)
REPRESENTANT DE HIME, PRESIDENT	FINASAUR (à compter du 7 janvier 2020)
PRESIDENT	SAUR (à compter du 7 janvier 2020)
PRESIDENT	SAUR INTERNATIONAL (à compter du 7 janvier 2020)
PRESIDENT	STEREAU (à compter du 7 janvier 2020)
PRESIDENT	BLUE GREEN EUROPEAN HOLDINGS (du 7 janvier 2020 au 23 mars 2020)
GERANT	SAUR LOISIRS (du 7 janvier 2020 au 23 mars 2020)
PRESIDENT	SAUR SMART WATER (à compter du 7 janvier 2020)
ADMINISTRATEUR	MARAFIQ SAUR OPERATION & MAINTENANCE CO (Arabie Saoudite) (à compter du 7 janvier 2020)

Monsieur Louis-Roch BURGARD (mandats Groupe SAUR)

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (fin le 25 octobre 2019)
ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (fin le 25 octobre 2019)
Représentant de CER, Président	CERA – COMPAGNIE D'ENVIRONNEMENT ROYAN ATLANTIQUE (fin le 25 octobre 2019)
PRESIDENT	HOLDING D'INFRASTRUCTURES DES METIERS DE L'ENVIRONNEMENT – HIME (fin le 18 décembre 2019)
REPRESENTANT DE HIME, PRESIDENT	NOVASAUR (fin le 18 décembre 2019)
REPRESENTANT DE HIME, PRESIDENT	FINASAUR (fin le 18 décembre 2019)
PRESIDENT	SAUR (fin le 18 décembre 2019)
PRESIDENT	SAUR INTERNATIONAL (fin le 18 décembre 2019)
PRESIDENT	STEREAU (fin le 18 décembre 2019)
PRESIDENT	BLUE GREEN EUROPEAN HOLDINGS (fin le 18 décembre 2019)
GERANT	SAUR LOISIRS (fin le 18 décembre 2019)
PRESIDENT	CISE REUNION (fin le 18 décembre 2019)
PRESIDENT	SUDEAU (fin le 18 décembre 2019)
PRESIDENT	TERRE DES 3 FRERES (fin le 18 décembre 2019)
PRESIDENT	SOCIETE MARTINIQUEAISE DE DISTRIBUTION ET DE

	SERVICES (fin le 18 décembre 2019)
PRESIDENT	COMPAGNIE GUADELOUPEENNE DE SERVICES PUBLICS (fin le 18 décembre 2019)
ADMINISTRATEUR	MARAFIQ SAUR OPERATION & MAINTENANCE CO (Arabie Saoudite) (fin le 18 décembre 2019)
MEMBRE DU CONSEJERO	GESTION Y TECNICAS DEL AGUA (Espagne) (fin le 18 décembre 2019)
PRESIDENT	SAUR SMART WATER (fin le 18 décembre 2019)

Monsieur Xavier GORIOUX (mandats Groupe SAUR)

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN (fin le 5 juin 2020)
----------------	--

2. Conventions visées à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

Nous vous informons ci-après de l'absence de conventions intervenues, directement ou par personne interposée entre, d'une part, l'un des mandataires ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

3. Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs

Nous vous informons de l'absence de délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

4. Organe choisi pour exercer la direction générale

En application de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce nous vous précisons que votre Conseil d'administration, dans sa décision du 5 juin 2020, a fait le choix du cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

* * *

Le Conseil d'Administration